



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Molsheim**

**Affaire suivie par :**

Jean Gnacadja  
Tél : 03 88 49 72 62  
Mél : [jean.gnacadja@bas-rhin.gouv.fr](mailto:jean.gnacadja@bas-rhin.gouv.fr)  
Réf : votre courrier du 13 octobre 2025

Molsheim, le 24 octobre 2025

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous avez porté à ma connaissance la dépublication du site internet de la commune de Dachstein d'un certain nombre de procès-verbaux relatifs à des séances du conseil municipal.

Vous trouverez ci-joint copie du courrier que j'ai adressé au maire de votre commune.

Je vous prie, Monsieur le conseiller municipal, de bien vouloir agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Sous-Préfet,

Thierry ROGELET

**Monsieur Jean-Claude ANDRE  
10 les cottages  
67120, DACHSTEIN**



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Molsheim**

**Affaire suivie par :**

Jean Gnacadja  
Tél : 03 88 49 72 62  
Mél : [jean.gnacadja@bas-rhin.gouv.fr](mailto:jean.gnacadja@bas-rhin.gouv.fr)  
Réf : courrier de M. J.C. ANDRE du 13 octobre 2025

Molsheim, le 24 octobre 2025

Madame la Maire,

Par courrier cité en référence, Monsieur Jean-Claude ANDRE, conseiller municipal de votre commune, a porté à ma connaissance la dépublication en ligne d'un certain nombre de procès-verbaux des conseils municipaux. Vérification faite sur votre site internet, cela concernerait les documents relatifs à l'exercice 2021 et sur 2022 ceux correspondant aux séances précédant celle du 17 octobre.

Comme mentionné dans le courrier que vous a adressé M. ANDRE, l'article L2121-15 du CGCT stipule que "...le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

L'exemplaire original du procès-verbal...est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité".

Ainsi, il n'existe pas de règle d'ancienneté permettant de retirer ces contenus en ligne. Il convient donc pour une bonne information du public que les procès-verbaux concernés soient rétablis.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie, Madame la Maire, de bien vouloir agréer l'expression de mes salutations distinguées.

*Lièvrem,*

Le Sous-Préfet,

Thierry ROGELET

**Madame Laetitia MARTZ  
Mairie de Dachstein  
21, rue principale  
67120, DACHSTEIN**

**Copie à :**  
**Monsieur Jean-Claude ANDRE**

Sous-préfecture du Molsheim  
Tél : 03 88 49 72 72  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
1, route de Mutzig – CS 85185 - 67125 Molsheim Cedex